

Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 13

Séance du : 2 juillet 2024

Objet : Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des RN 19 et 57 - Avis

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 27 juin 2024

Date d'affichage : 5 juillet 2024

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

PRÉSENTS : M. Christophe TARY – Mme Josiane PRUNIAUX – M. Jean-Marc JAVAUX – Mme Nora ATAMNA – M. Maxime VAUTHIER – Mme Claudine DELAITRE – M. Benoît SAUVAGE – Mme Alison CALPENA JUAREZ -- Mme Christelle ROY – M. Jean-Gabriel DELOUF – Mme Cécile DRUAUX – M. Serge SCHMIT.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Anny GRANDGERARD (pouvoir à Mme Cécile DRUAUX) – M. Laurent CARDOT (pouvoir à M. Benoît SAUVAGE) – M. Robin LHENRY (pouvoir à M. Serge SCHMIT).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

»»»

Monsieur le Maire présente le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des RN 19 et 57 élaboré par le Préfet du Département, dans la continuité des cartes de bruit stratégiques qui ont été approuvées par arrêté en date du 9 mars 2023 et sur lequel le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des RN 19 et 57 mais souhaite que soient prises en compte les remarques suivantes :

- Identifier et souligner l'importance de la vitesse qui engendre une augmentation du bruit ainsi généré,
- Le projet de déviation Est de Vesoul n'étant pas abordé, il convient d'insister sur l'impérieuse nécessité d'une telle déviation de l'agglomération de Vesoul et des communes traversées par le flux toujours croissant de circulation notamment de poids lourds. Seule une réelle déviation de l'agglomération de Vesoul permettra de résoudre les problématiques de bruit sur l'environnement et pour les habitants de nos villages.

Nombre de votants : 15

Vote : 15 Pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Christophe TARY



La secrétaire de séance,

Nora ATAMNA

Accusé de réception en préfecture
070-217002617-20240702-DE2024-13-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024